



Université de Franche-Comté
U.F.R Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société
Centre de Recherches Interdisciplinaires et Transculturelles (C.R.I.T. - EA
3224)
32, rue Mégevand - 25030 Besançon Cedex - France
03 81 66 53 95 <http://crit.univ-fcomte.fr/>

MOTION du C.R.I.T.

(Centre de Recherches Interdisciplinaires et Transculturelles – EA 3224)

Université de Franche-Comté

Les membres du CRIT (Centre de Recherche Interdisciplinaire et Transculturel, EA3224) se déclarent en lutte face au projet de réforme des retraites et face au projet annoncé de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Trois rapports ont été remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en vue du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (« Financement de la recherche », « Attractivité des emplois et des carrières », « Recherche partenariale et innovation »). La lecture de ces rapports est alarmante car ils proposent une série de mesures, actuellement non votées, qui conduiraient à :

- **la remise en cause radicale du statut d'enseignant-chercheur** (disparition de la clause d'accord pour la modulation du service, du référentiel d'heures d'enseignement à l'année et donc du paiement des heures complémentaires ; recours massif à des enseignant.e.s non chercheurs et/ou précaires) ;

- **la mise en danger, sinon la disparition programmée, du corps des maître.sse.s de conférence au bénéfice de *tenure tracks*** (carrière soumise à une évaluation permanente et à des impératifs de productivité quantitative, peu favorables à une recherche sereine) ;

- **l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignants-chercheurs** (disparition du CNU avec risque accru de recrutements arbitraires, inégalités dans les promotions, etc.) ;

- **la mise en concurrence des personnels au sein des unités de recherche et des départements** (primes à la performance, inégalités de traitement, modulation des services d'enseignement selon une logique d'économies collectives, et sans reconnaissance des spécificités de l'enseignement et des innovations pédagogiques) ;

- **limitation radicale de la liberté de la recherche** (généralisation d'un financement de la recherche par projets ; marginalisation de la recherche fondamentale au profit d'orientations déterminées au niveau ministériel ; risques inhérents au déploiement d'une science d'État).

Ces réformes s'ajoutant à celle de la retraite à points auront un effet désastreux sur les personnels des universités, tous corps confondus. Elles s'ajoutent à la loi de transformation de la fonction publique qui va inciter les universités, étranglées financièrement, à recourir de plus

en plus à de la main d'œuvre précaire : des contractuel.le.s peuvent désormais être recruté.e.s sur n'importe quels postes de titulaires. Des projets pour accroître le temps de travail des personnels BIATSS sont également en cours alors que la surcharge de travail et l'épuisement professionnel ne cessent de croître.

Comme d'autres laboratoires de recherche nous nous joignons au mouvement social. Nous appelons l'ensemble de la communauté universitaire, personnels et étudiant.e.s, à lutter collectivement contre ce projet de loi en participant aux actions et assemblées générales locales et aux journées de mobilisation nationale à venir.

Motion votée à l'unanimité le 06 février 2020.